



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Influenza aviaire hautement pathogène : un foyer détecté dans les Yvelines

Paris, le 19 novembre 2020

Après un premier foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) détecté en Haute-Corse le 16 novembre, un nouveau foyer vient d'être confirmé par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) dans une animalerie des Yvelines. Les analyses conduites ont révélé la présence du virus H5N8, identique à celui détecté en Haute-Corse, non transmissible à l'Homme. L'enquête épidémiologique se poursuit afin d'identifier les liens entre ces deux foyers et l'origine de la contamination.

Tous les oiseaux de l'animalerie des Yvelines ont été euthanasiés. Comme en Corse, des zones de protection et de surveillance ont été mises en place autour du foyer.

En Corse, des abattages préventifs d'oiseaux ont été réalisés dans des basses-cours en raison de liens épidémiologiques établis avec le premier foyer identifié et donc de suspicions fortes de contamination.

Pour rappel, l'influenza aviaire n'est pas transmissible à l'Homme par la consommation de viande d'origine aviaire, œufs, foie gras et plus généralement de tout produit alimentaire. L'ANSES confirme par ailleurs le caractère non zoonotique de la souche H5N8 isolée en Corse.

Julien DENORMANDIE, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, appelle de nouveau l'ensemble des acteurs concernés, en particulier les animaleries, les transporteurs et les détenteurs particuliers de basses-cours à appliquer strictement les mesures de protection contre l'influenza aviaire. La mise en œuvre de ces mesures est une condition indispensable pour limiter la propagation du virus et éviter au maximum qu'il atteigne les filières avicoles professionnelles.

Retrouvez les mesures de biosécurité à respecter par les professionnels et les propriétaires de basses-cours : <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosecurite-pour-les-operateurs-professionnels>

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 bis, rue de Varenne
75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr
@Min_Agriculture